



Ne passez pas pour des juniors.

Accueil - TPE-PME.com - Patrimoine - Patrimoine - [News](#)

Nouvelle baisse « contenue » du livret A !



Enfin, le taux de rémunération du livret A ne passera pas sous la barre « fatidique » de 1 %.

Par Delphine Gourbeyre, le 16/07/2009

Suivant les recommandations du gouverneur de la Banque de France, la ministre de l'Économie, Christine Lagarde, vient d'annoncer que le taux de rémunération du livret A passerait de 1,75 % à 1,25 % au 1^{er} août 2009, et non pas à 0,25 % comme la formule de calcul automatique le voudrait.

Cette baisse, principalement due à l'érosion des prix, se répercute également sur la rémunération des autres produits d'épargne réglementée. Ainsi, le taux du livret de développement durable (LDD) est, lui aussi, ramené à 1,25 %, celui du livret d'épargne populaire (LEP) à 1,75 % et ceux du compte épargne logement (CEL) et du livret d'épargne entreprise (LEE) à 0,75 %.